

Compiegne, sous la présidence de l'Empereur. Dans cette séance, la sous-commission sera, dit-on, appelée à faire connaître le résultat de ses travaux. Le général Bonin, officier d'ordonnance du ministre de la marine, a présenté à l'Empereur un nouveau fusil dont il est l'inventeur et qui paraît destiné à détrôner le fusil Chassepot. Il aurait sur ce dernier le grand avantage d'être beaucoup plus économique; en effet, tandis que le fusil Chassepot perfectionné nécessite, pour être utilisé dans l'armée, une refonte générale, celui de M. Bonin permet au contraire, à très peu de frais, avec 10 ou 15 fr. par pièce, dit-on, d'utiliser tous les anciens fusils. On ignore encore la décision prise par l'Empereur après l'expérience qui a dû être faite devant lui, mais des personnes compétentes semblent ne pas douter du plein succès du nouvel engin de M. Bonin. Son arme peut tirer jusqu'à 25 coups par minute. Il ne faut pas oublier de dire, comme dernier détail intéressant, que M. Bonin est un jeune homme de vingt-cinq à vingt-huit ans à peine.

Les causeries recommencent au sujet de la convocation prochaine du Corps législatif sous prétexte que l'on remarque un certain nombre de députés à la bibliothèque de la Chambre. Ce n'est pas là un indice certain le moins du monde. La seule question qui semblerait justifier une ouverture de la session plus rapprochée que de coutume, serait la réorganisation du système militaire. Mais l'Empereur peut, au moyen de décrets, prendre les mesures les plus urgentes; une réunion prématurée de la Chambre est donc inutile.

Le bruit court que M. Thiers prépare en ce moment plusieurs questions importantes qu'il entend traiter devant la Chambre législative. En attendant, il cause les discours qu'il élabore. Si nous sommes bien informés, le célèbre historien de manderait : 1° la suppression des droits sur les baux et sur les échanges de biens ruraux contigus dont les droits d'enregistrement ne devraient pas dépasser un franc; 2° la réduction à moitié des droits sur les acquisitions de biens ruraux contigus; 3° une diminution notable des droits de mutation par décès et par vente d'immeubles; 4° application à l'intérieur des droits de libre échange adoptés pour l'extérieur, c'est à dire, diminution des droits d'octroi, notamment sur les bois, le bétail et les vins.

On écrit de Toulon, 17 novembre, que les frégates cuirassées la Provence et la Magnanime ont reçu ordre d'appareiller le 20 de ce mois pour une destination qui n'est pas encore annoncée.

L'état de l'Impératrice Charlotte a été moins satisfaisant que dans la semaine précédente. Les idées noires, qui s'étaient notablement amendées, ont de nouveau augmenté en intensité et en fréquence ces jours derniers. On sait, du reste, que dans ces sortes d'affections, les alternatives de mieux et de pis sont très-fréquentes.

Le bruit avait couru à Paris que le prince de Galles s'était tué en tombant de cheval à Saint-Petersbourg, mais les journaux anglais ont démenti déjà cette nouvelle. Toutefois, il paraîtrait que le prince a fait une chute assez grave : on parle d'une fracture de la clavicule, selon les uns, et du col du fémur selon les autres.

Le conseil d'Etat est saisi de deux projets de loi importants : l'un est relatif à la compétence des juges de paix et des tribunaux civils; l'autre concerne les saisies immobilières, les ventes judiciaires et les partages. Ces deux projets viendront des premiers à l'ordre du jour du Corps législatif.

On annonce la prochaine publication, en deux volumes, des Mémoires de M. le vicomte de la Guéronnière.

Sous peu de jours, assure-t-on, le Moniteur promulguera le décret de convocation des électeurs du Pas-de-Calais pour l'élection d'un député au Corps législatif, en remplacement de M. le baron d'Herlin-court. On ne connaît pas encore le candidat de l'administration. Il est question de MM. Mathis et Sens, membres du conseil général. On parle, comme candidat de l'opposition, de M. Degouve-Denuncques.

On mande de Londres que la maison Baring de cette ville et la maison Hope, d'Amsterdam, sont chargées d'un emprunt de 150 millions de francs pour le compte de la Russie.

Pour toute la Correspondance : J. REBOUX.

Nous empruntons au Temps la correspondance d'Allemagne qu'on va lire :

On me communique un document qui est de nature à édifier les Français sur les sentiments qui ont cours en Prusse, non pas dans les hautes régions gouvernementales, mais dans les rangs de la bourgeoisie. C'est le menu d'un banquet patriotique offert par les habitants de Saarbrück et de Saint-Jean aux troupes prussiennes à leur retour de la dernière campagne.

Il vaut son pesant d'or. Je le publierai sans long commentaire, afin de n'en point affaiblir la saveur.

Le texte a été illustré d'une manière ingénieuse. La colombe biblique voltige en tête; sur les côtés, une victoire ailée à qui l'on a placé, on ne sait trop pourquoi, un bol de punch sur la tête, décerne une couronne au vainqueur; au bas, l'artiste a reproduit une des nombreuses scènes de bombance des troupes prussiennes dont j'ai eu l'occasion d'entretenir mes lecteurs.

La carte, dessinée d'ailleurs avec goût, porte le nom de Heiling, imprimeur à Carlsruhe.

Au milieu de ces destins, s'étale le menu

suivant, qui dépasse tout ce que l'appétit de la gloire, l'ivresse de la victoire ont jamais imaginé de plus indigeste ;
- Potages aux herbes de la victoire,
- Caviar d'Augustembourg;
- Sardines à l'huile de paix;
- Anchois de lanciers;
- Saucissons à la cartouche;
- Saumon sauce d'annexion;
- Filet de bœuf à la réquisition;
- Choucroute rhénane et meinaise;
- Pieds de cochon truffés à la bohémienne;
- Tête de veau en confédération;
- Chevreuil sauce poivrade en grenade;
- Poulardes de guerre rôties;
- Homards cuirassés en mayonnaise;
- Pouding français au rhum prussien;
- Gâteau de noisettes de Nikolsbourg;
- Gâteau viennois,
- Fruits de Sadowa;
DESSERT DE FRANCFORT.

Parmi ces plats d'un haut goût patriotique, il en est un surtout qui sera d'une digestion difficile pour certains estomacs, c'est le pouding français au rhum prussien. Pour ma part, je me félicite hautement qu'on l'ait servi aux rédacteurs du Siècle, de l'Opinion nationale, du Journal des Débats, etc., etc. Puisqu'ils ont partagé les joies de la victoire, il était juste qu'ils aient aussi leur part du festin.

Les sentiments allemands ne sont pas plus ménagés, il est vrai, que la susceptibilité française. Le saumon sauce d'annexion, le filet de bœuf à la réquisition et particulièrement le dessert de Francfort, sont la glorification gastronomique de faits qui ont soulevé la conscience publique.

Ce menu révèle, de la part de ses auteurs, des appétits de conquête, une gourmandise annexionniste, une faim dévorante qui ne préjuge rien de bon pour l'avenir. Et qu'on veuille bien le remarquer, ceux qui offraient le banquet n'étaient ni des hobereaux, ni même des conservateurs. C'étaient des électeurs de M. Virchow, c'est à dire les hommes qui prétendent au titre de démocrates.—(E. Seinguerlet.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Conseil municipal est convoqué pour demain mercredi 21 novembre.
L'ordre du jour de cette séance comprend, nous assure-t-on, diverses questions, qui n'ont pu être discutées dans la séance précédente.

M. J. Renaux-Lemerre, vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur en chef du Propagateur, de Lille :

Monsieur,

Je n'avais plus l'intention de répondre à la lettre non signée, que contenait votre n° 6 courant, lettre dont l'auteur n'avait pas cru devoir assumer la responsabilité. Mais un article qui a paru récemment dans le Propagateur, sous la signature d'un de nos honorables concitoyens, contient plusieurs erreurs qu'il importe de relever.

Monsieur J. Laurent (puisque'il consent à être nommé) ne paraît pas d'accord avec M. Boulanger sur la direction à donner au boulevard et ce dernier commet une très-grave erreur en disant qu'il faudra relever de quatre à quatre mètres cinquante centimètres la route actuelle.

Le sol, dans sa partie la plus basse, sera relevé pour être mis au niveau des autres cotes de la route, lors de l'exécution du canal.

Quant aux deux ponts, ils ont été prévus dans le projet du canal.

Le tracé du boulevard en ligne droite, partant du pont Saint Vincent de Paul et aboutissant au pré des Nonnes nécessiterait des terrassements considérables; il ne faut pas s'y arrêter.

D'un autre côté, le conseil municipal de Roubaix n'a pas un seul instant songé à ouvrir une rue partant du pont St. Vincent de Paul pour rejoindre les chemins des Carliers et du Fresnoy.

Il s'est agi d'une rue arrivant en ligne droite sur le boulevard de ceinture, rien de plus quant à présent.

Le projet que M. J. Laurent déclare publiquement avoir été adopté à l'unanimité par la commission municipale de Roubaix, n'existe que dans son imagination. Il y a là, sans doute, une très-grande hardiesse de sa part qu'il faut attribuer à un excès de zèle pour les intérêts de Tourcoing; mais la question est assez importante pour être traitée plus sérieusement.

C'est le 31 octobre que le rapport de la commission municipale de Roubaix a été déposé à la mairie de Tourcoing.

Après avoir eu connaissance de ce rapport, on ne devait pas chercher à engager la responsabilité d'un membre de l'administration de Roubaix dans une voie qu'il ne veut pas suivre.

J'ai combattu le tracé direct partant du pont Saint-Vincent-de-Paul pour aboutir au champ des Nonnes; il est contraire aux intérêts de Roubaix; il a d'ailleurs été rejeté par la commission.

La tracé partant du champ des Nonnes pour venir se raccorder au boulevard de ceinture, en face de la rue de 20 m. de largeur qui doit ouvrir la ville de Roubaix, éviterait la construction d'un autre pont à côté de celui existant sur le chemin de fer, pont qui ne coûterait pas moins de 80 à 100 mille francs — J'ajoute que ce projet nous eût permis un parcours moins long à exproprier et que les propriétaires ont intérêt à nous offrir leurs terrains gratuitement.

Mais, puisque M. Laurent reconnaît l'insuffisance de la route qui relie nos deux villes, pourquoi n'appuierait-il pas la demande présentée par des habitants de Tourcoing à l'effet d'ouvrir une route ou boulevard partant de la rue de Tournai, longeant la gare et venant se raccorder au pont à établir au chemin de Couteaux, contre notre boulevard de ceinture ? Il y aurait de ce côté un dégagement convenable pour arriver au centre de Roubaix; la rue St. Vincent de Paul n'aboutit qu'à des artères trop étroites, ayant deux mètres de largeur en moins que la rue de la Fosse-aux-Chênes.

M. Jules Laurent engage nos conseillers municipaux à examiner avec sang-froid et maturité la question qui nous divise; au risque même de donner une assez triste idée des administrations qui ont dirigé nos deux villes, il veut bien nous rappeler que, pendant trop longtemps, un système d'égoïsme et de jalousie n'a fait que nuire à nos intérêts réciproques.

Que M. Jules Laurent se rassure : nos conseillers municipaux ne perdront jamais de vue les intérêts qu'ils sont appelés à défendre, pas plus qu'ils n'oublieront les enseignements du passé.

Je compte sur votre obligeance pour donner place à ma lettre dans votre premier numéro.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

J. RENAUX-LEMERRÉ.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 19 novembre 1866.

Monsieur,

Je crois être l'interprète de tous les commerçants roubaixiens en venant de nouveau signaler les retards apportés dans le service de la poste aux lettres.

Rien n'est encore changé pour les heures de distribution; l'on reçoit les lettres depuis six mois avec un retard de une heure et demie, malgré les réclamations pressantes des corps constitués et des principaux fabricants et négociants.

Il est cependant notoire que ces retards proviennent de l'insuffisance du personnel, car les facteurs qui classent les lettres dès six heures quinze minutes du matin, ne peuvent quitter le bureau avant huit heures et il leur faut quatre heures pour faire leur distribution.

Il fut question dernièrement d'ajouter quatre facteurs à ceux qui font le service, c'eût été le moyen de satisfaire tous les intérêts; mais il paraît que le nombre projeté se trouve réduit à deux et comme ces deux facteurs n'ont pas encore paru, il est possible que l'on ait trouvé que rien ne doit être changé au service et que tout est pour le mieux.

Cependant les intérêts du commerce en général sont grandement compromis, car tout le succès des affaires dépend en grande partie de la rapidité des correspondances, et l'on ne peut dispenser la besogne aux employés qu'à dix heures du matin, ce qui met dans l'impossibilité de profiter du courrier suivant pour répondre.

Souvent les journaux signalent les perfectionnements apportés en France dans le service des postes et la rapidité avec laquelle on correspond avec l'étranger; Roubaix, ville de près de 70,000 habitants, est donc bien déshéritée pour ne pouvoir obtenir la régularité et la promptitude dans le service de la distribution des lettres.

Notre ville mérite certainement qu'on s'occupe de tout ce qui peut faciliter les rapports d'affaires; on ne doit pas oublier les sacrifices énormes que les manufacturiers se sont imposés après le traité de commerce pour soutenir la concurrence anglaise, le chiffre dépensé pour bâtiments, machine, outillage, manufactures, et qui peut être évalué à 80 millions.

Je regrette sincèrement, comme ami du gouvernement, d'être obligé d'avoir recours à la publicité par voie des journaux pour obtenir satisfaction des réclamations qui sont faites inutilement à l'administration des postes, mais il y a urgence de venir en aide, par tous les moyens, à notre commerce qui a peine à se remettre des souffrances causées par trois mois de cloûture qui a décimé la population et a éloigné les acheteurs de la place.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

Votre abonné.

Une récente circulaire ministérielle a porté à la connaissance des administrations communales une détermination relativement importante de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. Il paraît, dit la Patrie, que, depuis que la Caisse a successivement étendu de quinze à vingt ans la durée du remboursement de ses prêts aux départements et aux communes, le nombre des emprunts à longue échéance s'est sensiblement accru, et que ces opérations financières ont eu l'inconvénient d'engager et d'immobiliser trop longtemps ses fonds de roulement. Cette considération a déterminé la commission à réduire la durée maximum des prêts de vingt à quinze ans, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

La nouvelle ligne de chemin de fer, qui est en voie de construction entre Calais et Boulogne, sera complètement achevée vers le 1^{er} janvier prochain, afin que le service postal entre l'Angleterre et la France puisse se faire de Londres à Paris par Douvres et Boulogne, au lieu de la route de Calais à Saint-Omer. La nouvelle voie économisera trente-cinq minutes, ce qui,

en accélérant le service continental, sera un très grand avantage pour les voyageurs et pour le public en général.

Le conseil municipal d'Elbeuf vient d'émettre le vœu qu'il soit créé à Elbeuf une succursale de la Banque de France.

Dispositions de la loi anglaise sur la falsification de la bière :

Un hôtelier, un cafetier, bref, tout débitant qui falsifie sa bière, est puni pour la première fois d'une amende de 10 à 20 liv. sterl. (260 à 500 francs) et privé de l'usage de la licence pour deux ans. En cas de récidive, il est déchu de tout droit à une autre licence.

La substitution de tout autre ingrédient à l'orge est frappé d'une amende de 200 liv. sterl. (5000 francs.)

Et le droguiste, convaincu d'avoir vendu des substances propres à déguiser la falsification est condamné à une amende de 500 liv. sterl. (12,500 fr.)

L'hygiène publique réclamerait pour la France et principalement pour ses départements les plus septentrionaux, où la bière constitue aussi la boisson de la grande majorité des habitants, des dispositions répressives analogues, lesquelles auraient peut être pour conséquence de faire disparaître ces maisons de commerce, dont les prospectus pleuvent chez les marchands brasseurs.

En rendant compte de l'incendie qui a éclaté samedi dans la fiterie de M. Motte-Bussut, nous avons regretté de ne pouvoir citer les noms des pompiers qui se sont distingués. Aujourd'hui, nous sommes heureux de réparer ces omissions.

On nous signale particulièrement le sergent Florimond Delerue et le caporal Delannoy qui ont fait preuve de beaucoup d'intelligence et d'intépidité; ils ont occupé les postes les plus périlleux et ont puissamment contribué à arrêter les progrès de l'incendie. Ces braves citoyens se sont déjà signalés en plusieurs circonstances par leur courage et leur dévouement.

N'oublions pas de citer aussi le sergent-sapeur Jossin, et Louis Vandendryns, concierge de l'hôtel, qui sont arrivés avec la première pompe sur les lieux du sinistre; et enfin Simon Watrellos, Germain Duvié, Emile Donnez, qui ont généreusement payé de leur personne.

Du reste, en cette occasion comme toujours, nos pompiers ont fait leur devoir et méritent les plus grands éloges.

Nous espérons que les récompenses méritées depuis si longtemps par d'anciens pompiers seront prochainement décernées.

On annonce pour jeudi, au Théâtre, la reprise de la Famille Benoiton avec les débuts de Mlle LEVASSEUR, premier rôle, jeune premier rôle.

Cette représentation offrira donc un intérêt tout particulier et nous croyons pouvoir ajouter que la Famille Benoiton sera un nouveau succès pour nos artistes et leur intelligent directeur.

Dans son audience du 19 novembre, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Carlos Delporte, de Lannoy, est prévenu d'avoir volé plusieurs sacs de pommes de terre et des poules; le commissaire a constaté que les traces de pas conduisant à la halle qui entoure sa cour, correspondaient exactement à ceux du prévenu, et que la terre adhérente aux souliers était de la même couleur et qualité que celle des champs que le prévenu a dû parcourir. Un an de prison.

François Delmolte, de Roubaix, âgé de 9 ans, est un voleur d'une précocité extraordinaire; malgré son jeune âge, il a plusieurs fois été poursuivi pour vol. Aujourd'hui, il comparait de nouveau, prévenu d'avoir dérobé 80 fr. dans le tiroir d'un boutiquier. C'est vainement qu'on le presse de dire où il a caché cet argent. Acquitté à cause de son âge, il restera néanmoins enfermé dans une maison de correction pendant six ans.

Jean Vermeersch, Achille Turpin et Achille Frasier se sont rendus coupables de plusieurs vols à Tourcoing et Roubaix. Acquittés à cause de leur âge, le premier est rendu à ses parents; Frasier sera enfermé pendant quatre ans dans une maison de correction, et Turpin pendant deux ans.

Jean Danslagker a volé chez M. Poullet, à Roubaix, plusieurs pièces d'étoffes. Le prévenu profitait de la rentrée des ouvriers, pour pénétrer dans les magasins et ateliers. On s'aperçut à la fin de la disparition des étoffes, et l'on tendit une souricière où le voleur s'est laissé prendre. Arrêté en flagrant délit, il nie encore contre toute évidence. Un an de prison.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 21 novembre, à 8 heures du soir.

Lois de la Pesanteur démontrées par la machine de Stwood. Centre de gravité. Equilibre.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeudi 22 novembre, à 8 heures du soir.

Actif de la communauté (suite). — Marchandises. — Fonds de commerce. — Offres vénales. — Des produits des droits d'auteur. — Fortune immobilière des époux.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 22 novembre à 7 heures 1/2.

Premier début de Mlle LEVASSEUR, premier rôle, jeune premier rôle.

LA FAMILLE BENOITON, comédie en cinq actes.

Champrolé, MM. Steiner; Formichel, Sévin; Benoiton, Bouilloud; Didier, Nitsh; Prudent Formichel, Monnier; Stéphane, Deyla; Muller, Loffet; Baptiste, Bonnet; Jean, Lemaître.

Clotilde, M^{lle} Levasseur; M^{lle} Nitsh; Adolphine, De Blaye; Jeanne, Fromont; Camille, Bolnay; Théodule, Servier; Julie, Monnier; Une femme de chambre, Stréletzkie; Fanfan Benoiton, la petite Eugénie.

FAITS DIVERS

On écrit de Compiègne :

Vous savez sans doute que l'Impératrice doit inaugurer à Compiègne une nouvelle mode, ou plutôt y remettre en vogue une mode ancienne, celle des étoffes brochées, afin de relancer quelque vie à une des plus grandes industries de Lyon, aujourd'hui complètement ruinée.

Sous le premier Empire, un incident analogue se produisit; les fabriques de serge et de drap de Saint-Quentin ne marchaient pas, et toute la population laborieuse de cette ville était plongée dans la misère. Napoléon, quoique retenu au loin par je ne sais quelle guerre, sa préoccupation de cette situation, et prescrivit à l'impératrice Joséphine de ne plus porter en public que du drap et d'en faire porter à ses femmes. L'invitation n'avait rien d'engageant, car le drap est une étoffe de laine très commune, et qui se prête difficilement aux élégances de la toilette. Joséphine obéit cependant, et bientôt le drap fut à la mode du haut en bas de l'échelle sociale. C'était à qui en porterait; les fabriques ne pouvaient suffire à la consommation, et une année ne s'était pas écoulée que les manufactures de Saint-Quentin avaient reconquis toute leur prospérité.

Allons nous voir se reproduire un phénomène semblable? Tout porte à le croire. Déjà nos plus brillants magasins de soieries exposent des étoffes brochées, et dès que l'Impératrice aura paru dans les fêtes de Compiègne avec des robes de ce genre, tout le monde en voudra, et les pauvres tisseurs de Lyon retrouveront du travail et de l'aisance.

On nous écrit de Londres, le 17 novembre :

De terribles inondations désolent en ce moment de Yuncashire et l'Yorkshire. Ce désastre est arrivé subitement, et cependant, on eût pu le prévoir, car jamais il n'y avait eu un été ni un automne aussi pluvieux dans le nord de l'Angleterre. On n'avait pas vu une chose semblable depuis plus de 30 ans.

Dans les provinces désolées, une immense étendue de territoire est complètement couverte par les eaux. Des arbres ont été déracinés; des cottages emportés. Une partie des populations a été forcée de fuir pendant la nuit devant ce torrent qui envahissait tout. En d'autres endroits, il a fallu sauter, à force d'intépidité, dans des bateaux des centaines d'hommes de femmes et d'enfants. La crue des eaux est venue si brusquement que c'est à grand peine que le maire de Manchester qui demeure à peu de distance de la ville a pu sortir de sa maison. Il y a eu quelques personnes noyées. Des milliers de familles viennent en peu d'instant d'être réduites à la mendicité.

Les dégâts sont effrayants; la destruction d'un certain nombre d'usines va laisser un grand nombre d'artisans sans ouvrage et sans pain. On espère que les eaux ne tarderont pas à baisser. Toutefois, les dépêches télégraphiques annoncent qu'encore bien que la pluie ait cessé, la crue des eaux continue.

Aujourd'hui, à Manchester, doit avoir lieu une réunion des principaux propriétaires de ces districts. Le secrétaire d'Etat de l'Intérieur s'est déjà mis en communication suivie avec les autorités locales.

Si la crue d'eau ne cesse pas bientôt, ces inondations prendront le caractère d'une calamité nationale.

Un ouragan terrible vient de dévaster les îles de Bahama (Antilles). 700 maisons, 94 navires ont été détruits. Il y a eu plus de 100 personnes tuées.

Nous avons en France notre almanach de malheur, Mathieu Laensberg; les anglais ont maintenant l'almanach de Ladkiel. Ce dernier almanach pour l'année 1867, vient d'être mis en vente, et 60,000 exemplaires sont déjà écoulés. Il est vrai que les prédictions de Ladkiel sont du plus haut intérêt. Ce sera une grande année, dit-il : en janvier, troubles en Norwège, en février, tempêtes à Liverpool; en mai, grande prospérité et triomphe du roi de Prusse, s'il est encore vivant; le roi d'Italie aura très peu d'agrément; embarras et dangers pour les princesses Alice et Louise; calamités en Palestine; en juillet, tempêtes et tremblements de terre.

Il existe à Berlin, sous le titre d'Intelligenzblatt, un journal qui, entre autres choses, insère des demandes et offres de mariage.

Les uns et les autres prennent les for-